

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

L'an deux mil dix-huit

En exercice : 14

Le 16 novembre à 18 heures 30

Présents : 9

Le Conseil Municipal de la commune de JAULDES

Votants : 12

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la présidence de M. SAVIN Éric, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 12 novembre 2018

PRESENTS : MM. BARRAL – BOIREAU – BOISSIER
DESCOMBES – BOIVENT – CABROLIÉ – DESCLIDES –
SAVIN

MMES LEVIN – MALLAH

EXCUSES : MMES GAILHOUSTET - MOUNIER

MM ESTIENNE – FAURE – SUTRE

POUVOIRS :

MME MOUNIER a donné pouvoir à M DESCLIDES

M FAURE a donné pouvoir à M CABROLIÉ

M SUTRE a donné pouvoir à M BOIVENT

MME PÉNIGAUD a été nommée secrétaire.

2018-11-06 D :

Objet : Augmentation du temps de travail de M BERLAND

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la charge de travail confiée à l'agent va évoluer début 2019 avec la prise en compte de nouvelles tâches qui étaient initialement assurées par les services techniques de la Communauté d'Agglomération GrandAngoulême. Il convient donc de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi correspondant.

Monsieur le Maire précise que cette modification est assimilée à une suppression d'emploi et à la création d'un nouvel emploi car elle modifie au-delà de 10 % la durée initiale de l'emploi.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984, de supprimer l'emploi d'adjoint technique territorial créé initialement à temps non complet par délibération n°2017-10-01 D du 20 octobre 2017 pour une durée de 28 heures par semaine, et de créer un emploi d'adjoint technique territorial à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 34 et 97, vu le décret n°91- 298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet, vu l'avis du Comité Technique réuni le 1^{er} octobre dernier, vu le tableau des emplois, décide de créer un poste d'adjoint technique territorial à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2019.

Fait à Jauldes, le 19 novembre 2018

Le Maire
Eric SAVIN

